

R-Vie Save Invest¹

Type d'assurance-vie	Assurance-vie liée à des supports d'investissement à capital variable
Garanties	- En cas de vie de l'assuré au terme du contrat : remboursement de l'épargne accumulée au terme du contrat. - En cas de décès de l'assuré : remboursement de l'épargne accumulée à la date du décès L'épargne accumulée est la contre-valeur des unités de compte détenues sur le contrat. Les unités de compte sont constituées par la conversion, à la VNI (Valeur Nette d'Inventaire) du fonds choisi, des versements nets de frais d'entrée effectués sur le support. Le nombre d'unités détenues évolue du fait des rachats et arbitrages, et du fait du prélèvement des frais de gestion. Ces prélèvements sont effectués mensuellement.
Public cible	Toute personne qui souhaite accroître son patrimoine en acceptant les risques d'un investissement en bourse.
Rendement	Le rendement de l'épargne accumulée dépend des performances du fonds d'investissement choisi. Le risque financier, lié aux fluctuations de la valeur de l'unité de compte, est supporté par le preneur d'assurance. La valeur et l'évolution des valeurs nettes d'inventaire ne sont pas garanties.
Fonds	Le preneur d'assurance qui souhaite investir sur un support à capital variable peut choisir entre 5 fonds d'investissement gérés par CapitalatWork Foyer Group. Capital at Work Foyer Umbrella Defensive Fund (ISIN LU0617430730). Ce fonds mixte investit ses avoirs à raison de 25% maximum en actions. Le solde est investi sur les marchés obligataires et monétaires. Il convient à l'investisseur prudent qui souhaite prendre des risques limités et qui compte investir sur une période de 5 ans au moins. Capital at Work Foyer Umbrella Balanced Fund (ISIN LU0617431035). Ce fonds mixte investit ses avoirs à raison de 50% maximum en actions. Le solde est investi sur les marchés obligataires et monétaires. Il convient à l'investisseur qui accepte de prendre des risques modérés et qui compte investir sur une période de 8 ans au moins. Capital at Work Foyer Umbrella Dynamic Fund (ISIN LU0617431381). Ce fonds mixte investit ses avoirs à raison de 75% maximum en actions. Le solde est investi sur les marchés obligataires et monétaires. Il convient à l'investisseur qui recherche la performance en acceptant une réelle exposition au risque, et qui compte investir sur une période de 10 ans au moins. Capital at Work Foyer Umbrella ESG Bonds (ISIN LU0974685322). Ce fonds investit principalement dans un portefeuille d'obligations d'émetteurs publics ou privés adoptant une approche responsable et durable. Les investissements sont sélectionnés selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Il convient à l'investisseur prudent qui souhaite prendre des risques limités et qui compte investir sur une période de 5 ans au moins.

¹ Cette « fiche info financière assurance-vie » décrit les modalités du produit qui s'appliquent le 01.11.2022

- **Capital at Work Foyer Umbrella ESG Equities (ISIN LU1667873787).** Ce fonds investit principalement dans un portefeuille d'actions de sociétés adoptant une approche responsable et durable, et sans restriction géographique. Les investissements sont sélectionnés selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Il convient à l'investisseur qui recherche la performance en acceptant une réelle exposition au risque, et qui compte investir sur une période de 10 ans au moins.

Pour plus d'informations sur les fonds proposés, le lecteur se référera au reporting périodique des différents compartiments sur le site web : www.capitalatwork.com.

Rendement du passé

	Defensive	Balanced	Dynamic	ESG Bonds	ESG Equities
2017	0,26%	3,61%	6,95%	-	-
2018	-3,99%	-7,16%	-10,36%	-	-
2019	12,61%	17,99%	23,97%	7,48%	29,02%
2020	3,27%	4,51%	5,37%	2,80%	9,62%
2021	7,19%	12,99%	18,25%	2,36%	24,81%

Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour le futur.

Frais

- **Frais d'entrée** : max 3,00%
- **Frais de sortie** : néant
- **Frais de gestion** : Frais de gestion mensuels, en pourcentage de l'épargne accumulée, suivant le montant de l'épargne accumulée :
 - < € 50 000 : 0,08%
 - < € 250 000 : 0,06%
 - < € 500 000 : 0,05%
 - ≥ € 500 000 : 0,04%
 Ces frais de gestion sont prélevés par diminution du nombre d'unités détenues sur le contrat.
- **Frais d'arbitrage** :
 - Un arbitrage gratuit par an.
 - 0,5% du montant transféré à partir du deuxième arbitrage annuel.

Adhésion

L'adhésion est possible à tout moment. Elle ne pourra se faire qu'après réception de la proposition d'assurance et du premier versement.

Durée

Le contrat est souscrit pour une durée minimale de 10 ans. Il prend fin soit au terme de la durée de souscription, soit en cas de décès de l'assuré, soit en cas de rachat total.

Valeur d'inventaire

Les valeurs d'inventaire des supports à capital variable sont publiées sur le site web : www.capitalatwork.com

Primes	Le contrat peut être souscrit soit à prime unique (contrat d'investissement), soit à primes périodiques (contrat d'épargne). Les primes périodiques sont soit annuelles soit mensuelles. Dans le cas d'un contrat d'investissement, le montant de la première prime doit être € 10 000 au moins. Dans le cas d'un contrat d'épargne, Raiffeisen Vie demande en plus des primes périodiques le versement d'une première prime, dite prime de souscription. Le montant de la prime périodique minimale est fonction du montant de cette prime de souscription : <table border="1" data-bbox="525 663 1362 898"> <thead> <tr> <th>Prime de souscription</th><th>Prime mensuelle minimale (ou équivalent en base annuelle)</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>< € 1 250</td><td>€ 400</td></tr> <tr> <td>≥ € 1 250</td><td>€ 300</td></tr> <tr> <td>≥ € 2 500</td><td>€ 200</td></tr> <tr> <td>≥ € 5 000</td><td>€ 150</td></tr> <tr> <td>≥ € 10 000</td><td>€ 100</td></tr> </tbody> </table> Tant pour le contrat d'investissement que pour le contrat d'épargne, il est possible au souscripteur d'effectuer à tout moment des versements complémentaires non planifiés sur son contrat, sous condition de verser au moins € 5 000.	Prime de souscription	Prime mensuelle minimale (ou équivalent en base annuelle)	< € 1 250	€ 400	≥ € 1 250	€ 300	≥ € 2 500	€ 200	≥ € 5 000	€ 150	≥ € 10 000	€ 100
Prime de souscription	Prime mensuelle minimale (ou équivalent en base annuelle)												
< € 1 250	€ 400												
≥ € 1 250	€ 300												
≥ € 2 500	€ 200												
≥ € 5 000	€ 150												
≥ € 10 000	€ 100												
Fiscalité	• Les primes ne sont pas fiscalement déductibles. • Les primes ne sont soumises à aucune taxe. • Les prestations ne sont pas imposées. • Les intérêts produits ne sont pas soumis à la retenue à la source libératoire. Le régime fiscal ici décrit ne s'applique qu'aux résidents luxembourgeois. Les non résidents doivent s'en référer à la législation de leur Etat de résidence. Leur attention est attirée sur le fait que le régime fiscal inhérent à ce produit d'assurance et en particulier les éventuels avantages fiscaux pouvant en découler, que ce soit en cours de contrat ou à l'échéance, sont dépendants de leur situation juridique et fiscale personnelle ainsi que des réglementations fiscales nationales et internationales en vigueur dans leur état de résidence. Ils sont invités à se référer auxdites réglementations pour s'assurer de la portée des avantages fiscaux attribués à ce produit par l'Etat luxembourgeois au regard de leur situation personnelle.												
Rachat • Rachat partiel • Rachat total	Un rachat partiel est possible à tout moment, sous condition que le montant retiré soit de € 5 000 au moins et que l'épargne accumulée après retrait soit de € 5 000 au moins par support. Le rachat total est possible à tout moment. Il met fin au contrat.												
Arbitrages	Le preneur d'assurance peut demander à tout moment de transférer tout ou partie de l'épargne accumulée sur un support vers un autre support de son choix sous réserve qu'un minimum de € 5 000 reste investi sur chaque support concerné.												
Information	Etat périodique : Le client reçoit annuellement un état périodique arrêté au 31 décembre, lui indiquant l'épargne accumulée atteinte à cette date.												

Avis de mouvement : Chaque versement libre ou rachat fait l'objet d'une communication au client lui indiquant les montants versés ou retirés.

Pour toute information concernant les supports à capital variable, le souscripteur se référera au site web : www.capitalatwork.com.